

PRIMATURE

PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT

BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice

**COMPTE RENDU DU CONSEIL
DES MINISTRES**

(PP-G/TRANS N°008-2022)

Wendkouni Joël Lionel BILGO

Ouagadougou, le 13 avril 2022

Le Conseil des ministres s'est tenu à Ouagadougou,
le mercredi 13 avril 2022,
en séance ordinaire, de 09 H 00 mn à 15 H 05 mn,
sous la présidence de
Son Excellence Monsieur Paul-Henri Sandaogo DAMIBA
Président du Faso, Président du Conseil des ministres.

Il a délibéré sur les dossiers inscrits à son ordre du jour,
entendu des communications orales,
procédé à des nominations
et autorisé des missions à l'étranger.

I. DELIBERATIONS

I.1. AU TITRE DE LA PRESIDENCE DU FASO

Pour le compte du Ministre d'Etat, ministre auprès du Président du Faso, chargé de la Cohésion sociale et de la réconciliation nationale :

Le Conseil a adopté **un décret** portant création, composition et attributions de la Coordination nationale des comités locaux de dialogue pour la restauration de la paix.

Les comités locaux de dialogue pour la restauration de la paix sont des structures endogènes chargées de conduire le dialogue avec les fils et filles engagés d'une manière ou d'une autre dans le terrorisme. L'objectif est de parvenir à la mise en œuvre d'un mécanisme permettant la conduite de processus de dialogue en réponse au besoin légitime et pressant d'un retour de la paix dans notre pays.

L'adoption de ce décret permet la création de la Coordination nationale des comités locaux de dialogue pour la restauration de la paix.

I.2. AU TITRE DE LA PRIMATURE

Le Conseil a adopté **deux (02) décrets**.

Le premier décret porte modification du décret n°2009-654/PRES/PM du 19 septembre 2009 portant création, organisation et fonctionnement de la Maitrise d'ouvrage de l'aéroport de Donsin (MOAD).

Ce décret modificatif permet de rattacher la Maitrise d'ouvrage de l'aéroport de Donsin au ministère des Transports, de la mobilité urbaine et de la sécurité routière.

Le second décret porte modification du décret n°2020-0057/PRES/PM/MINEFID du 29 janvier 2020 portant création du Fonds national de la Finance inclusive (FONAFI).

Ce décret modificatif permet de rattacher le Fonds national de la Finance inclusive au ministère de l'Economie, des finances et de la prospective.

L'adoption de ces décrets modificatifs permettra à ces structures de renforcer la cohérence de leurs missions et à la Primature de se recentrer sur sa mission de coordination de l'action gouvernementale.

I.3. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE, DE LA DECENTRALISATION ET DE LA SECURITE

Le Conseil a adopté **un décret** portant conditions d'installation, composition, organisation, attributions et fonctionnement de délégation spéciale dans une collectivité territoriale.

Ce décret vise la relecture du décret n°2013-431/PRES/PM/MATD/MATS/MEF du 30 mai 2013 portant conditions d'installation, composition et fonctionnement de délégations spéciales des collectivités territoriales.

L'adoption de ce décret permet de combler les insuffisances et les difficultés constatées dans l'application du décret n°2013-431/PRES/PM/MATD/MATS/MEF du 30 mai 2013 et de faciliter la mise en place et le bon fonctionnement des délégations spéciales.

I.4. AU TITRE DU MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS HUMAINS, CHARGE DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS

Le Conseil a adopté **cinq (05) décrets** portant nomination de Greffiers en Chef et de Chefs de greffe.

L'adoption de ces décrets permet la nomination de vingt-quatre (24) Greffiers en Chef et de cinq (05) Chefs de greffe.

La liste de ces personnes sera publiée dans le Journal Officiel du Burkina Faso.

I.5. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE

Le Conseil a adopté **trois (03) rapports**.

Le premier rapport est relatif à **un décret** portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Unité de partenariat public-privé.

L'Unité de partenariat public-privé a pour mission de promouvoir et d'accompagner les autorités contractantes dans le développement des projets de partenariat public-privé.

L'adoption de ce décret permet à notre pays de disposer d'un centre d'expertises pour un meilleur accompagnement technique des acteurs impliqués dans la mise en œuvre du partenariat public-privé, conformément à la loi n°032-2021/AN du 25 juin 2021 portant cadre juridique et institutionnel du partenariat public-privé.

Le deuxième rapport est relatif à **une ordonnance** portant autorisation de ratification de l'Accord de Don n°TF0B6352 conclu le 02 décembre 2021 entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA) pour le financement du Projet Filets sociaux au Burkina Faso (PFS).

D'un montant de **30 millions USD**, soit environ **16,5 milliards F CFA**, cet Accord de Don financé par l'Association internationale de développement vise à renforcer l'assistance sociale et la réactivité du système de protection sociale aux chocs qui affectent le bien être des ménages vulnérables et pauvres au Burkina Faso.

Ce financement du Projet Filets sociaux va permettre d'accroître le nombre des bénéficiaires composés des ménages pauvres avec des enfants de moins de 15 ans, des femmes enceintes, des ménages affectés ou vulnérables aux chocs et à l'insécurité alimentaire ainsi que les personnes déplacées internes et les réfugiés dans la région du Sahel.

Le troisième rapport est relatif aux orientations pour une optimisation de l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2022 et une meilleure préparation du budget de l'Etat, exercice 2023.

Ces orientations visent à améliorer la qualité de l'exécution du budget 2022 et celle du projet de loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2023. Elles s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions de l'article 44 du décret n°2016-598/PRES/PM/MINEFID du 08 juillet 2016 portant réglementation générale sur la comptabilité publique.

I.6. AU TITRE DU MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

Le Conseil a adopté **un décret** portant organisation-type des départements ministériels.

Ce décret est une relecture du décret n°2016-027/PRES/PM/SGG-CM du 23 février 2016 portant organisation-type des départements ministériels, en vue de prendre en compte les défis du moment.

L'adoption de ce décret permettra une meilleure organisation institutionnelle des ministères et une cohérence de l'organisation administrative avec les effets induits du budget programme.

II. COMMUNICATIONS ORALES

II.1. Le ministre de l'Economie, des finances et de la prospective a fait au Conseil une communication relative à la mise en œuvre de la réforme sur le budget programme.

La mise en œuvre de cette réforme qui consacre désormais une gouvernance financière de l'Etat fondée sur le principe de la gestion axée sur la performance et repose sur des instruments modernes de gestion a permis à notre pays d'engager plusieurs innovations. Ces innovations sont entre autres, la budgétisation par programme, la multiplicité de la fonction d'ordonnateur et la déconcentration de l'ordonnancement, la flexibilité dans la gestion budgétaire et le renforcement du contrôle à posteriori.

II.2. Le ministre des Affaires religieuses et coutumières a fait au Conseil deux (02) communications.

La première communication est relative à l'organisation du Hadj 2022.

Le pèlerinage à la Mecque se déroulera du 07 au 12 juillet 2022. A cet effet, le Comité national de suivi du pèlerinage à la Mecque a été installé le 04 mars 2022.

Le Conseil a instruit les ministres chargés du dossier en concertation avec l'ensemble des acteurs de prendre les dispositions nécessaires pour une organisation réussie du Hadj 2022.

La seconde communication porte sur l'organisation de Journées de prières et d'intercessions en relation avec les communautés religieuses et coutumières pour le retour de la paix au Burkina Faso.

Ces prières et intercessions se dérouleront dans les 13 régions du pays du 15 au 17 avril 2022.

III. NOMINATIONS

III. NOMINATIONS DANS LES FONCTIONS INDIVIDUELLES

A. AU TITRE DE LA PRESIDENCE DU FASO

Pour le compte du Ministre d'Etat, ministre auprès du Président du Faso, chargé de la Cohésion sociale et de la réconciliation nationale :

- Monsieur Mamoudou **BARRY**, Juriste-administrateur civil, est nommé Directeur de Cabinet.

B. AU TITRE DE LA PRIMATURE

Le Conseil a mis fin aux fonctions de Conseillers spéciaux de la Primature.

La liste de ces personnalités sera publiée dans le Journal officiel du Burkina Faso.

C. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE, DE LA DECENTRALISATION ET DE LA SECURITE

- Monsieur Edgard Sié **SOU**, **Mle 28 405 X**, Administrateur civil, 1^{ère} classe, 12^{ème} échelon, est nommé Secrétaire Général ;
- Monsieur Bertrand **TOE**, **Mle 111 494 W**, Commissaire divisionnaire de Police, catégorie 1, 3^{ème} grade, 2^{ème} échelon, est nommé Directeur de Cabinet.

D. AU TITRE DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES, DE LA COOPERATION REGIONALE ET DES BURKINABE DE L'EXTERIEUR

- Monsieur Manignan Roxane Adams **MEDAH**, **Mle 97 443 T**, Conseiller des affaires étrangères, 1^{ère} classe, 9^{ème} échelon, est nommé Directeur de Cabinet ;

- Monsieur Aristide **TIENDREBEOGO**, **Officier supérieur-Commandant**, est nommé Directeur général adjoint du Protocole d'Etat.

E. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE

- Monsieur Nicolas **KOBIANE**, **Mle 111 331 N**, Conseiller des affaires économiques, 1^{ère} classe, 7^{ème} échelon, est nommé Secrétaire Général ;
- Monsieur Sié Christophe **PALENFO**, **Mle 213 F**, Administrateur parlementaire, catégorie A1, 106, est nommé Directeur de Cabinet.

F. AU TITRE DU MINISTERE DE LA SANTE ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE

- Madame Estelle-Edith **DEMBELE/DABIRE**, **Mle 80 502 N**, Médecin spécialiste en santé publique, catégorie PA, 1^{er} grade, 6^{ème} échelon, est nommée Secrétaire Générale ;
- Monsieur Eric Nakaossebandin **TOUGOUMA**, **Mle 51 326 W**, Administrateur des hôpitaux et des services de santé, 1^{ère} classe, 12^{ème} échelon, est nommé Directeur de Cabinet.

G. AU TITRE DU MINISTERE DE LA SOLIDARITE NATIONALE ET DE L'ACTION HUMANITAIRE

- Madame Ursule **KABORE/BOUDA**, **Mle 27 834 G**, Administrateur des affaires sociales, 1^{er} grade, 16^{ème} échelon, est nommée Secrétaire Générale ;
- Monsieur Windpanga Boris Edson **YAMEOGO**, **Mle 78 671 U**, Journaliste, 1^{ère} classe, 10^{ème} échelon, est nommé Directeur de Cabinet.

H. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

- Monsieur Touridomon Issa **SOME, Mle 51 003 P**, Professeur titulaire hospitalo-universitaire, catégorie P, 4^{ème} grade, 1^{er} échelon, est nommé Secrétaire Général ;
- Monsieur Kandayinga Landry Guy Gabriel **YAMEOGO, Mle 92 856 C**, Maître de conférences, catégorie P2, grade initial, 2^{ème} échelon, est nommé Directeur de Cabinet.

I. AU TITRE DU MINISTERE DES MINES ET DES CARRIERES

- Monsieur Moïse **OUEDRAOGO, Mle 47 688 D**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 15^{ème} échelon, est nommé Secrétaire Général.

J. AU TITRE DU MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ET DU DESENCLAVEMENT

- Monsieur Jean Wenceslas Téwendé **KYELEM, Mle 216 126 B**, Ingénieur en génie civil, 1^{ère} classe, 7^{ème} échelon, est nommé Secrétaire Général ;
- Monsieur Emmanuel **COMPAORE, Mle 118 852 C**, Conseiller des affaires étrangères, 1^{ère} classe, 7^{ème} échelon, est nommé Directeur de Cabinet.

K. AU TITRE DU MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ALPHABETISATION ET DE LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES

- Monsieur Ibrahima **SANON, Mle 43 294 C**, Professeur certifié des lycées et collèges, 1^{ère} classe, 11^{ème} échelon, est nommé Secrétaire Général ;

- Monsieur Charles **SOUREWEMA, Mle 55 528 W**, Professeur certifié des lycées et collèges, 1^{ère} classe, 6^{ème} échelon, est nommé Directeur de Cabinet ;
- Monsieur Adjima David **THIOMBIANO, Mle 78 667 J**, Conseiller de presse et techniques de l'information, 1^{ère} classe, 8^{ème} échelon, est nommé Directeur de la Communication et des Relations Presses (DCRP).

L. AU TITRE DU MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

- Monsieur Hamidou **SAWADOGO, Mle 54 620 H**, Conseiller en gestion des ressources humaines, 1^{ère} classe, 6^{ème} échelon, est nommé Secrétaire Général ;
- Monsieur Mohamed **SAVADOGO, Mle 104 838 E**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon, est nommé Directeur de Cabinet.

M. AU TITRE DU MINISTERE DU GENRE ET DE LA FAMILLE

- Madame Assétou **SAWADOGO/ KABORE, Mle 220 416 K**, Conseiller en promotion du genre, 1^{ère} classe, 7^{ème} échelon, est nommée Secrétaire Générale ;
- Monsieur Ousmane **DJIGUEMDE, Mle 37 289 F**, Conseiller d'administration scolaire et universitaire, 1^{ère} classe, 5^{ème} échelon, est nommé Directeur de Cabinet.

N. AU TITRE DU MINISTERE DE L'URBANISME, DES AFFAIRES FONCIERES ET DE L'HABITAT

- Monsieur Yacouba **DIE, Mle 119 828 C**, Conseiller des affaires économiques, 1^{ère} classe, 6^{ème} échelon, est nommé Secrétaire Général ;

- Monsieur Adolphe **COMPAORE**, Mle **56 727 Y**, Inspecteur des impôts, 1^{er} grade, 11^{ème} échelon, est nommé Directeur de Cabinet.

O. AU TITRE DU MINISTERE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE L'EMPLOI

- Monsieur Soumaïla **BITIBALE**, Mle **118 940 C**, Economiste, catégorie P, est nommé Secrétaire Général.

Le Porte-parole du Gouvernement



Wendkouni Joël Lionel BILGO